



DOSSIER DE PRESSE

Résultats de la lutte
contre la délinquance en Charente
Année 2016

Janvier 2017

Rappel

De nouveaux outils sont désormais élaborés de manière indépendante, par un service statistique dédié, au statut garantissant de toute instrumentalisation. Ce service statistique ministériel, créé en octobre 2014, est composé de statisticiens, dirigés par un inspecteur général de l'INSEE et a pour mission **de garantir la sincérité et la fiabilité du dispositif** de remontées statistiques et de production des données, conformément aux exigences de la statistique publique. Il est désormais le seul responsable des chiffres publiés.

Ce service a mis à disposition du public les chiffres annuels nationaux et les données relatives aux départements pour 2016 sur le site <http://interieur.gouv.fr/Interstats/Actualités>

Ce service insiste sur les points de méthode suivants dans la lecture des chiffres :

- la modernisation du système d'enregistrement des procédures dans la police nationale peut conduire à quelques ruptures techniques. Certaines évolutions sont apparues, liées non pas à l'évolution de la sécurité intérieure mais à l'organisation de l'enregistrement des procédures, dans des proportions plus faibles que l'an dernier.
- les données présentées concernent les chiffres de l'activité des forces de sécurité, retraçant la partie enregistrée de la délinquance, et non celle non-déclarée par les victimes. Les chiffres indiqués correspondent aux crimes et délits enregistrés qui ont lieu dans l'une des communes du département, même si elles ont pu être enregistrés dans un autre département.

3 grandes évolutions sont à relever dans les chiffres 2016 des faits commis en Charente

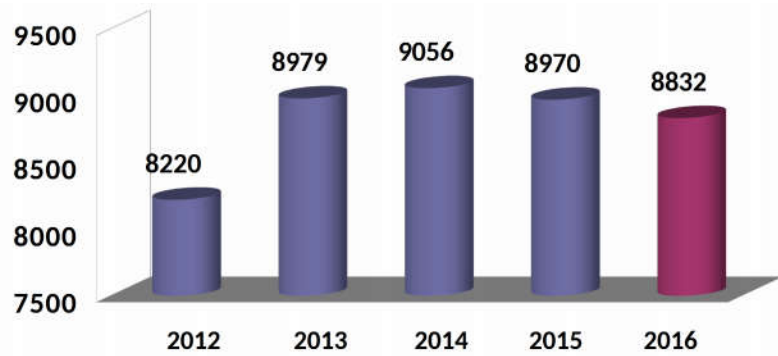
> **La délinquance d'appropriation** - vols en tous genres et cambriolages - **est en recul par rapport à 2015 , parfois dans des proportions importantes, avec un point de vigilance particulier** : les vols liés aux véhicules à moteur

> **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes (AVIP)**, qui regroupent certaines formes de délinquance peut-être moins visibles, mais tout aussi intolérables, **se sont globalement stabilisées** même si certains indicateurs (violences physiques non crapuleuses et violences sexuelles) ont augmenté de façon modérée. Le taux d'élucidation de ces faits demeure très élevé puisque près des 3/4 (73,28%) sont élucidés ;

> **Les délits économiques et financiers au premier rang desquels figurent les escroqueries, en revanche, ont fortement progressé**, en lien pour partie avec le développement de la cybercriminalité.

Les atteintes aux biens (AAB)

Cet indicateur regroupe les crimes et délits visant les biens d'autrui, c'est-à-dire les cambriolages, les vols et les destructions ou dégradations de biens.



Avec 8832 faits constatés en 2016, les atteintes aux biens enregistrent une baisse globale de 1,54%. Cependant, la situation est contrastée car alors que les AAB ont légèrement augmenté en zone urbaine (+1,84 % soit +85 faits), elles ont diminué de 5,21 % en zone rurale soit -221 faits.

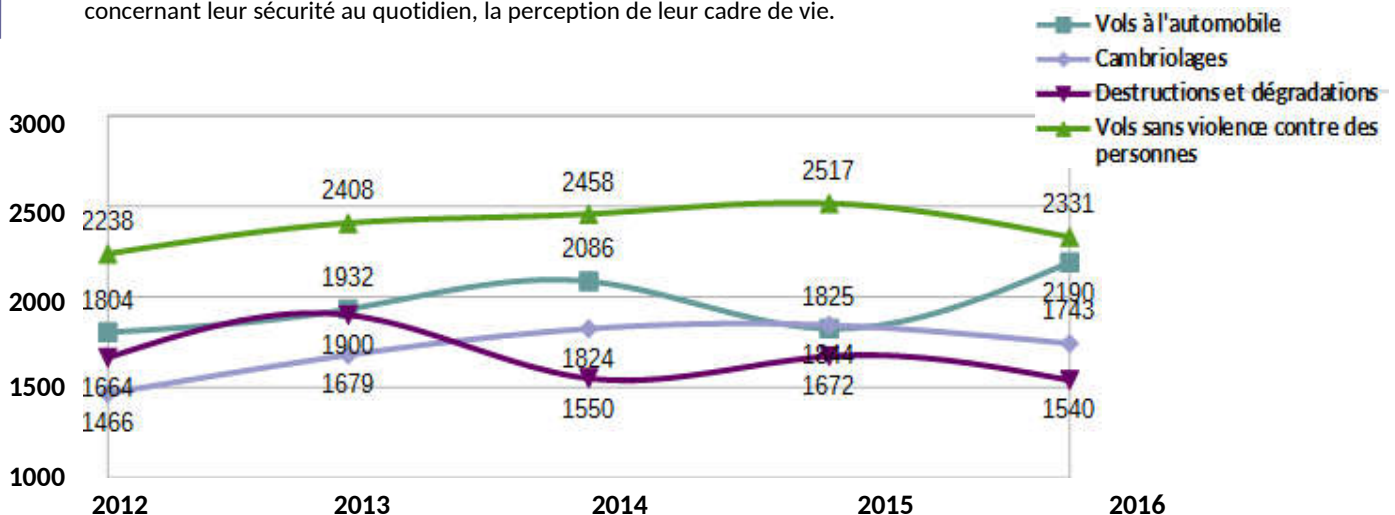
- Le nombre de cambriolages, axe prioritaire de l'action de la police et de la gendarmerie, enregistre pour la première fois depuis 2013, une baisse de 5,5 % ce qui représente une centaine de victimes en moins. On constate en particulier une diminution des cambriolages de logements (-2,1%) qui s'oppose à la hausse observée en région Nouvelle Aquitaine (+ 7%) et au niveau national (+ 4%)

Cette évolution résulte d'une baisse de 13,95 % (-170 faits) en zone rurale et d'une augmentation de 11,43 % (+70 faits) en zone urbaine.

- Les vols liés à l'automobile accusent quant à eux, après la baisse significative de 2014-2015, une hausse sensible de 20 % passant de 1825 à 2190 faits soit +365 faits. Elle concerne aussi bien les vols de véhicules (+54 faits) que les vols dans les véhicules (+ 388 faits). En revanche, les vols d'accessoires sur les véhicules sont en baisse de 16,1 % soit - 77 faits. Ce type de délinquance, notamment les vols à la roulotte commis dans les véhicules en stationnement, constituent une préoccupation majeure pour nos concitoyens car ils touchent à la mobilité et à un bien parfois difficilement acquis. Un certain nombre de ces faits pourraient être évités par une vigilance accrue de leurs propriétaires.

- Les vols avec arme et les vols violents mais commis sans usage d'une arme sont en légère augmentation (respectivement de 3 et de 4 faits) par rapport à 2015. En revanche, les vols sans violence à l'encontre des personnes fait apparaître une baisse du nombre de victimes de 7,4 % (passant de 2517 à 2331), après avoir augmenté en 2015.

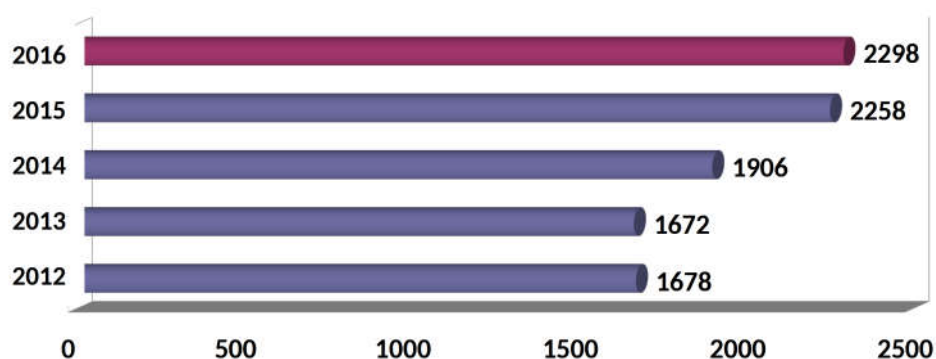
- Le nombre de faits de dégradation commis contre les biens est en baisse de 7,9 % sur un an : (1540 faits en 2016 contre 1672 en 2015). Les actes de vandalisme et de dégradation volontaire contre des logements ou bien des véhicules, c'est-à-dire des actes susceptibles d'empoisonner le quotidien de nos concitoyens. Alors qu'en 2013, le nombre d'actes de ce type se situait en moyenne autour de 1 900 faits par an, cette diminution impacte nécessairement le ressenti des Charentais concernant leur sécurité au quotidien, la perception de leur cadre de vie.



Avec un taux de 24,35 faits pour 1000 habitants, la Charente se situe en matière d'atteintes aux biens à un niveau inférieur au taux national : 33,25 pour 1000 habitants.

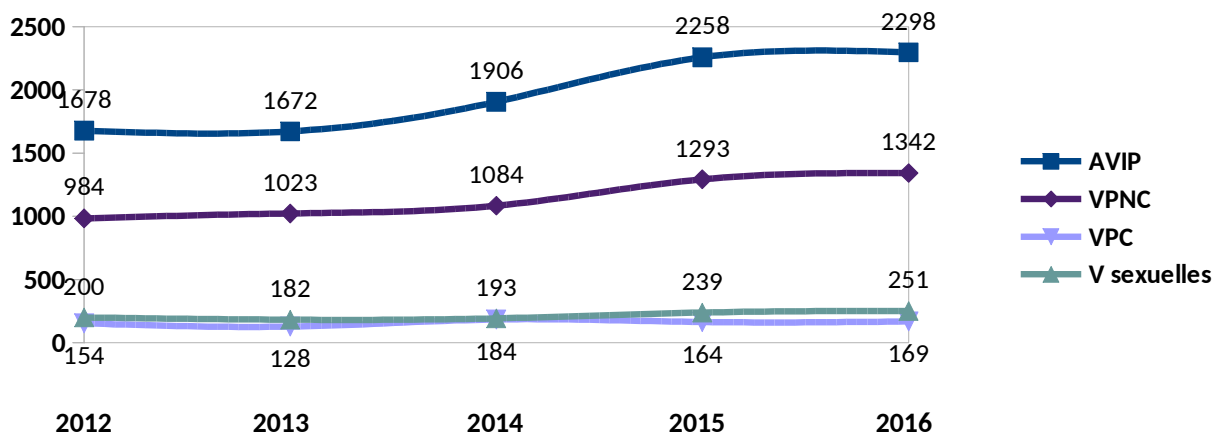
Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)

Cet indicateur est constitué de quatre catégories d'infractions : les violences physiques crapuleuses, les violences physiques non crapuleuses, les violences sexuelles et les menaces de violence.



- Les atteintes volontaires à l'intégrité des personnes (AVIP) se sont globalement stabilisées avec une faible augmentation de + 40 faits, soit + 1,77 %.
- La majorité des faits enregistrés ne sont pas crapuleux et les violences intrafamiliales constituent un poids important des AVIP.
Les violences physiques « non crapuleuses » (VPNC) qui s'exercent fréquemment dans le cercle des connaissances ou le cercle familial **progressent mais avec une intensité moindre : 3,79 % avec 1 342 faits recensés en 2016** contre 1293 en 2015. Ces violences ont néanmoins tendance à se stabiliser ainsi qu'en témoigne l'évolution des coups et blessures volontaires, très majoritairement qui représentent 76 % de cette catégorie de violences : + 18 faits entre 2015 et 2016, contre 153 faits de 2014 à 2015 ;
- **Les violences physiques « crapuleuses » (VPC)** (vols avec violence principalement) restent marginales en nombre de faits. Considérées dans leur globalité, elles augmentent de 3,05 %, passant de 164 à 169 faits.
- **Les violences sexuelles** : 251 faits ont été portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie, soit une hausse de 12 faits.
 Les efforts d'information et les différents dispositifs mis en place permettant d'accompagner et de prendre en charge les victimes peuvent expliquer en partie la hausse des plaintes enregistrées.
- **Les menaces pour violence** : une baisse de ces délits est constatée puisque 536 menaces et chantages ont été enregistrés en 2016 contre 562 en 2015.
 Les menaces de violence témoignent souvent d'une perte de repères sociaux de leurs auteurs dont le passage à l'acte est influencé par la consommation d'alcool ou de stupéfiants.

Atteintes volontaires à l'intégrité physique



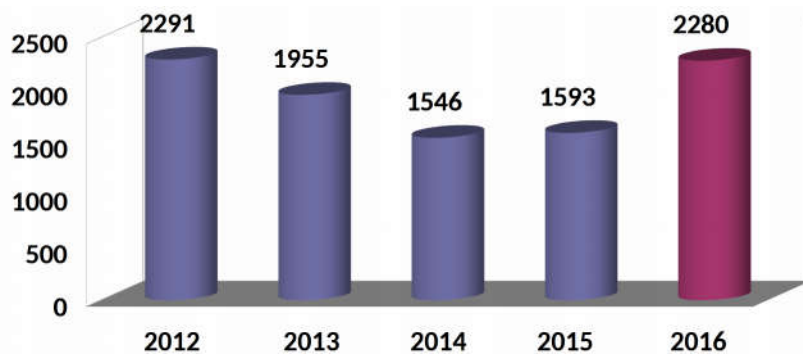
Avec un taux de 6,55 pour 1000 habitants, le département de la Charente se maintient en matière d'AVIP à un niveau inférieur au taux national de 8,71 pour 1000 habitants.

Les escroqueries et infractions assimilées

Cet indicateur rassemble les infractions de délinquance dite astucieuse (escroqueries et abus de confiance, faux en écriture, chèques et carte de crédit) et les infractions économiques et financières (contrefaçons, délits en matière économique et financière, infractions à la législation du travail).

En 2016, les délits économiques et financiers enregistrent une hausse de 43,1 % : leur nombre passe de 1593 à 2280 faits.

La cybercriminalité, composante de l'escroquerie bancaire, est en augmentation constante en lien direct avec le développement du e-commerce des sites de rencontre, mais bénéficie également de la vulnérabilité de victimes naïvement exposées sur des réseaux sociaux.



Avec un taux de 6,40 pour 1000 habitants, le département de la Charente se situe en matière d'EIEF au-dessus du taux national de 5,41 pour 1 000 habitants.

Lutte contre les trafics et l'économie souterraine

Les infractions relevées aux stupéfiants sont en recul :

	Faits constatés		
	2015	2016	Variation
Trafic et revente avec ou sans usage de stupéfiants	126	108	
Usage de stupéfiants	553	539	
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	12	14	
Total de l'indicateur	691	661	- 4,34%

En 2016, l'activité des services a été prioritairement orientée dans la lutte contre les trafiquants, nécessitant des investigations longues et complexes, ainsi qu'un investissement conséquent en enquêteurs.

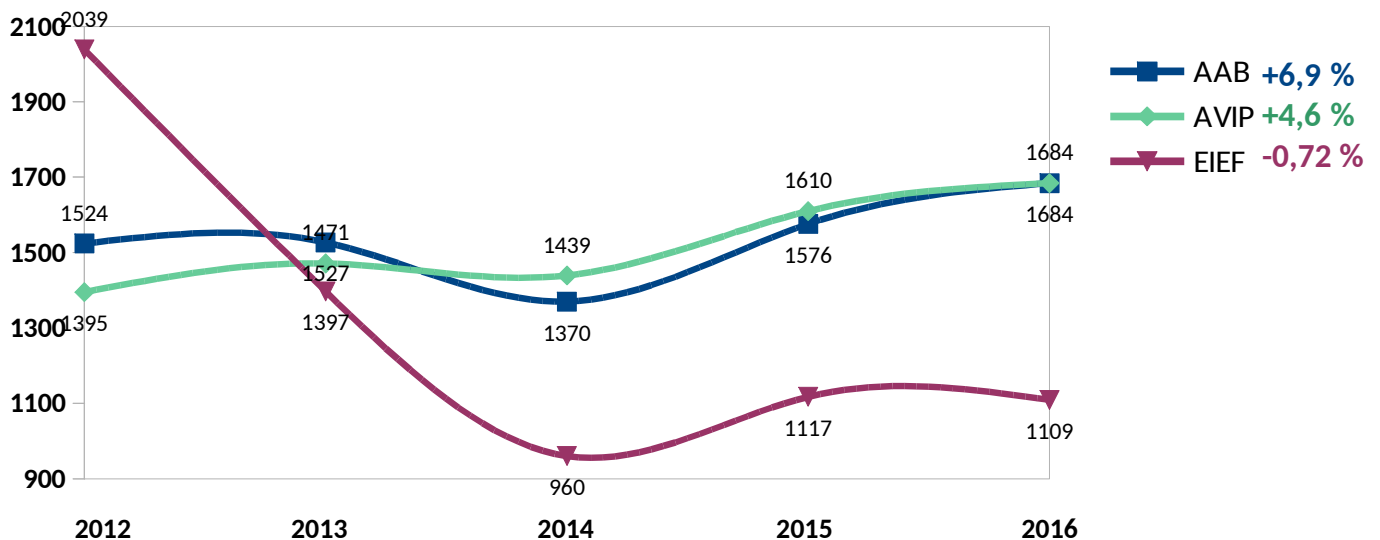
Les importantes saisies opérées par les services d'enquête, lors de leurs investigations (près de 250 opérations au total) ou d'opérations « coup de poing » confirment l'ancrage de l'agglomération d'Angoulême comme base régionale d'envergure pour le trafic de drogue :

17 kg de cannabis, 7 kg de cocaïne, 3 kg d'héroïne, 28 000 € d'avoirs en numéraire.

Des indicateurs d'activité des services à la hausse

• Le nombre de faits élucidés par les services

	2012	2013	2014	2015	2016	%
Atteintes aux biens	1524	1527	1370	1576	1684	6,90%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1395	1471	1439	1610	1684	4,60%
Escroqueries et infractions assimilées	2039	1397	960	1117	1109	-0,72%



AAB : atteintes aux biens – AVIP : atteintes volontaires à l'intégrité physique – EIEF : escroqueries et infractions économiques financières

• Les taux d'élucidation

	2015	2016	Évolution
AAB	17,56%	19,06%	+ 1,5 points
dont cambriolages	18,27%	17,72%	- 0,5 points
AVIP	71,30%	73,28%	+ 1,98 points
EIEF	70,11%	48,64%	- 21,47 points

Les taux d'élucidation des AAB et AVIP sont en hausse et celui des EIEF est en baisse de 21 points.

• Les personnes mises en cause

5 289 personnes ont été mises en cause en 2016 contre 5 063 en 2015, soit une hausse de 4,5 % répartie comme suit :

- > + 2,15 % de mises en cause en matière d'AAB (1518 personnes en 2016 contre 1486 en 2015).
- > + 6,06 % de mises en cause en matière d'AVIP (1453 personnes en 2016 contre 1370 en 2015).
- > + 22,68 % de mises en cause en matière d'EIEF (449 en 2016 contre 366 en 2015).

II- L'ÉTAT D'URGENCE

L'année 2016 a été marquée par les violents attentats qui ont à nouveau frappé au cours de l'été à Nice, Magnanville et Saint-Étienne-du-Rouvray. L'ensemble des services de l'État est fortement mobilisé pour assurer la sécurité de tous les citoyens en Charente. L'état d'urgence, décrété le 14 novembre 2015 et prorogé depuis jusqu'au 15 juillet 2017, dessine le cadre juridique pour assurer cette sécurité renforcée.

• *L'application de la loi*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi, le préfet de la Charente a ordonné, à ce jour, **15 perquisitions administratives dans le département concernant 11 individus, 6 en zone police et 9 en zone gendarmerie**. Ces opérations ont été effectuées dans des locaux pour lesquels il existait des raisons sérieuses de penser que ceux-ci étaient fréquentés par des personnes dont le comportement était susceptible de constituer une menace pour l'ordre et la sécurité publics.

Ces perquisitions ont abouti à une interpellation, suivie d'une garde à vue. Une assignation à résidence a été prononcée.

Ces procédures sont menées de manière concertée avec l'ensemble des forces de l'ordre, ainsi qu'avec les services de la préfecture de la zone de défense, dans le respect des droits individuels, et de la réglementation en vigueur, et dans la mesure du possible, en conformité avec les règles s'imposant aux procédures judiciaires.

Même si aucun départ n'a été enregistré vers les zones de conflits, le département de la Charente est touché, comme les autres, par la radicalisation menant à la violence, à tous les stades.

C'est la raison pour laquelle un **dispositif engageant la détection le plus en amont possible** a été mis en place afin de faciliter le suivi et l'accompagnement de personnes présentant des indices de vulnérabilité afin d'éviter leur basculement.

À ce jour, le département compte une quarantaine de personnes suivies à un titre ou à un autre, soit judiciairement, soit sur le plan psychiatrique, 20 cas sont suivis en cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles.

La coopération renforcée mise en œuvre depuis plusieurs années dans le cadre des instances de prévention entre l'autorité administrative, l'autorité judiciaire, les forces de l'ordre et les collectivités locales s'est poursuivie en 2016 avec l'objectif de placer la population au cœur des messages de prévention.

- 1 La poursuite des signatures de conventions de coordination passées entre les forces de sécurité de l'État et les polices municipales.** Ces conventions régissent les modalités de coordination entre les forces de police municipale et celles de l'État et elles instaurent une coopération opérationnelle renforcée en matière de partage d'informations, de vidéo protection, de prévention des violences urbaines et de protection des personnes vulnérables.
15 conventions sont signées à ce jour dont 7 en zone gendarmerie (Barbezieux-Saint-Hilaire, Châteauneuf-sur-Charente, Fléac, Jarnac, Magnac-sur-Touvre, Nersac et Vars) et 8 en zone police (Angoulême, Chateaubernard, Cognac, La Couronne, Gond Pontouvre, l'Isle d'Espagnac, Saint-Yrieix-sur-Charente, Soyaux).
- 2 Le partenariat avec les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D)** ont été mis en place dans 5 communes : Angoulême, Cognac, La Couronne, Soyaux et Ruffec.
- 3 Le déploiement du dispositif « Alerte-commerces »** mis en œuvre en Charente depuis le 24 juin 2013, avec la coopération des CCI de Cognac et d'Angoulême, avec pour objectif de mieux protéger les commerces de proximité et faire face aux actes délictueux dont ils sont victimes, en ville comme en zone rurale. Ce dispositif a déjà recueilli l'adhésion de **près de 160 commerçants**.
- 4 La signature de 12 nouveaux protocoles « participation citoyenne » :** ce dispositif consiste à mobiliser la vigilance solidaire des habitants en vue de prévenir la commission d'actes infractionnels, sous le contrôle des forces de l'ordre et du maire de la commune engagée dans cette démarche. **Au total 46 protocoles de ce type ont été signés en Charente. Les retours d'expérience de ces dispositifs sont positifs.**
- 5 L'amplification des actions de sensibilisation de la population aux risques encourus en matière de délinquance** en portant l'effort en direction des personnes les plus vulnérables (personnes âgées, mineurs, scolaires) à travers des campagnes de presse, d'interventions dans les établissements scolaires ou de démonstrations, notamment lors des rencontres de la sécurité.
- 6 Le développement de la vidéoprotection :** les communes, conseillées par les référents sûreté de la police et de la gendarmerie continuent à investir en matière de vidéo-protection, y voyant un moyen d'assurer, en complément de la présence humaine, une fonction de dissuasion du passage à l'acte.